

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUILLET 2021 à 19h00

L'an deux mille vingt et un, le lundi 05 juillet, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CARROIR, sous la Présidence de madame Marie-Claude DUPOU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 29 juin 2021.

PRÉSENTS : : Mme Marie-Claude DUPOU, Maire, M Philippe DUMAS, Mme Valérie RACAULT, Mme Audrey ARDOUIN-NAURAI, M. Yves BALDERAS, Mme Elisabeth PERINET, M. Alexandre GOUFFAULT, adjoints, Mmes Françoise POISSON, Danielle HOLTZ, M. Gérard FARINEAU, M. Claude GILLARD, Mme Sylvie LAFON, M. Franck PÉRION, Mme Agnès DAUDIN, M. Thierry GONZALEZ, Mme Cécile ALET, Mme Carole VION, M. Alexis DELAHAYE,

POUVOIRS : M. Georges HADDAD à M Philippe DUMAS
Mme Anne SANTALLIER à Mme Elisabeth PERINET
M. Stéphane BAUDU, à Mme Marie-Claude DUPOU
Mme Catherine LERIN à Mmes Françoise POISSON
M. Serge DOS SANTOS, à M. Claude GILLARD
M. Nicolas PASCAL à Mme Carole VION

EXCUSES : M. Éric LECLAIRE
Mme Agnès ALLOYEAU
M. Thibaud BARRANDON

SECRÉTAIRE : Mme Sylvie LAFON

Remarques sur le compte rendu de la séance du 15 février 2021 : néant.

Information sur les décisions prises par le maire :

Décision du maire n°2021/01 exercice du droit de préemption.

Décision du maire n° 2021/02 préparation des repas au restaurant scolaire et aux accueils de loisirs pour l'année scolaire 2021-2022.

Délibération n°2021/40 : CRÉATION DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant le bon fonctionnement du service administratif et notamment le recrutement d'un responsable du service population et urbanisme,

Il est nécessaire de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés,

- Approuve les créations de postes telles que définies ci-dessus,
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Délibération n°2021/41 : SOCIETE CHIESI - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE REMPLISSAGE D'AEROSOLS INFLAMMABLES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Par arrêté préfectoral du 11 mai 2021, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CHIESI SAS en vue d'exploiter une installation de remplissage d'aérosols inflammables située sur la commune de La Chaussée-Saint-Victor, a été ouverte à la mairie de La Chaussée-Saint-Victor -Place Etienne Régnier, du **7 juin 2021 au 22 juin 2021 inclus à 12h00.**

Les permanences du commissaire enquêteur en Mairie ont été les suivantes :

- Le lundi 7 juin 2021 de 9h00 à 12h00,**
- le samedi 19 juin 2021 de 9h00 à 12h00,**
- le mardi 22 juin 2021 de 9h00 à 12h00 (clôture de l'enquête).**

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Kévin DECHOUX (tél : 02.45.35.00.70 ou par mail : k.dechoux@chiesi.com).

Conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de La Chaussée-Saint-Victor est appelé à donner son avis sur ce dossier dès l'ouverture de l'enquête.

Le dossier technique sur support numérique est consultable en mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés,

- Donne un avis favorable à ce projet.

Délibération n°2021/42 : AGGLOPOLYS RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que chaque année, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Les principaux faits marquants de l'année 2020 sont :

- Prise en charge de la compétence eau potable et des eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2020.
- Adaptation des différents services et du réseau Azalys à la crise sanitaire.

- Lancement du dispositif rénov'habitat.
- Poursuite du travail sur le PLUI HD.
- Nouvelle DSP transport.
- Aides économiques aux entreprise (TPE / PME).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Fait à La Chaussée Saint-Victor, le 06.07.2021.

Le secrétaire de séance,

Mme Sylvie LAFON